

1 sapeur-pompier = 1 détecteur

Dossier de présentation destiné aux UDSP / Mars 2014



POURQUOI CETTE OPÉRATION ?

Toujours soucieuse d'offrir à ses adhérents, au-delà de ses actions politiques et associatives, des services en lien avec leurs intérêts et la sécurité, la FNSPF a lancé une opération d'envergure pour inciter les sapeurs-pompiers à s'équiper de détecteurs de fumée normalisés. Les différents modèles proposés permettent à chacun de choisir l'équipement qui lui convient en fonction de ses envies et de son budget.

Cette offre est réservée aux adhérents du réseau fédéral.

Pour se protéger et montrer l'exemple

La sensibilisation au risque d'incendie domestique est particulièrement importante, avec un incendie d'habitation qui se déclare toutes les deux minutes, soit 250 000 incendies domestiques par an !

Pour diffuser l'information

À partir de mars 2015, toutes les habitations devront être équipées d'un ou plusieurs détecteurs de fumée. L'année 2014 doit donc être une année de communication autour de ce sujet de prévention et de sécurité, c'est pourquoi la FNSPF recommande l'acquisition et la distribution des détecteurs à l'ensemble des sapeurs-pompiers.

Pour venir en aide à l'Œuvre des Pupilles

Comme dans la plupart des partenariats et opérations initiés par la FNSPF, le volet solidarité n'est pas oublié et l'ODP est donc partie prenante. En ce qui concerne l'opération 1 sapeur-pompier = 1 détecteur de fumée, pour chaque détecteur vendu, ce sont 2€ qui viennent alimenter les actions de l'ODP. 1€ est reversé par le partenaire et 1€ est reversé par l'union.

Pour animer le réseau des sapeurs-pompiers

Il ne s'agit pas simplement de proposer une offre commerciale préférentielle mais d'en profiter pour communiquer / organiser des rencontres... Cette opération de grande échelle ne peut fonctionner que si chaque maillon du réseau s'implique à son niveau.

Le principe

Que chaque sapeur-pompier puisse se procurer via son union, un ou plusieurs détecteurs sélectionnés à prix préférentiel.

Le prix d'achat négocié par la FNSPF vous permet de revendre les détecteurs aux sapeurs-pompiers de votre département moyennant un euro supplémentaire que vous reverserez à l'ODP. Cette offre est réservée aux sapeurs-pompiers membres du réseau et à leur famille.

Les fournisseurs partenaires de l'opération reversent également à l'ODP 1 € par détecteur vendu.

Les détecteurs proposés sont recommandés par les sapeurs-pompiers de France pour une sécurité maximum. Chaque détecteur propose différentes options qui vous sont présentées ci-contre avec les prix correspondants.

RECOMMANDÉ PAR
SAPEURS / POMPIERS
DE FRANCE



L'opération est née il y a 5 ans dans la région d'Avignon. Elle concerne à ce jour une quarantaine d'unions. Plus de 70 000 détecteurs ont été ainsi distribués, ce qui représente 140 000 € collectés pour l'ODP par les partenaires et les unions.

■ CHUBB France

CHUBB France propose une offre globale de sécurité à travers ses branches protection et détection incendie et extinction. Le matériel proposé dans le cadre de l'opération fait partie de la gamme Kidde, conforme à la norme NF EN 14604 de novembre 2005 et répondant aux exigences de qualité définies par la Commission Prévention de la FNSPF.

Alarme de 85 décibels, bouton test permettant de vérifier son bon fonctionnement, un signal sonore avertissant lorsque la pile doit être changée, avec différents types de pile en option sont ses principales caractéristiques. Une notice d'installation et des supports de montage sont également inclus.

En choisissant ce détecteur de fumées la priorité a été donnée à la qualité et la fiabilité. L'association 60 millions de consommateurs ainsi que la Commission de sécurité des consommateurs ont donné un avis favorable à l'utilisation de ce détecteur. Pour chaque détecteur vendu, CHUBB France reverse 1€ à l'ODP.

29-FR



Modèle standard

- Capteur photoélectrique
- Bouton test
- Alarme 85 dB
- Pile alcaline 9V
- Alerte fin de vie de la pile
- Garantie 5 ans (ne concerne pas la pile)
- Approuvé NF EN14604
- Marquage CE



~~15 €~~

12 € TTC

Ces prix TTC sont soumis à une TVA de 20 %

29LD-FR



Modèle standard Pile longue durée

- Capteur photoélectrique
- Bouton test
- Alarme 85 dB
- Pile lithium 5 ans
- Alerte fin de vie de la pile
- Garantie 5 ans
- Approuvé NF EN14604
- Marquage CE



~~20 €~~

17 € TTC

■ NEXELEC

NEXELEC est le 1^{er} fabricant français de détecteurs de fumée labellisés « Origine France Garantie ». Sa gamme de détecteurs de fumée INSAFE se distingue par son design séduisant et ses innovations techniques conformes aux normes CE et à la marque NF.

Bénéficiant pour ces détecteurs de la Recommandation des sapeurs-pompiers de France, NEXELEC a souhaité sensibiliser le réseau associatif de la FNSPF à l'importance d'équiper son logement avec un détecteur de fumée.

Pour chaque détecteur INSAFE acheté, NEXELEC verse un 1 € à l'ODP.

INSAFE



~~35,90 €~~

24 € TTC



INSAFE +



~~45,90 €~~

34 € TTC

Ces prix TTC sont soumis à une TVA de 20 %.

Design

Élégant et discret, INSAFE ne mesure que 3,5 cm d'épaisseur

Pile autonomie 10 ANS

Économique : inutile de changer la pile de votre détecteur chaque année

Fabrication française, Garantie 10 ANS

Fiabilité et sécurité renforcée : le seul détecteur fabriqué en France et labellisé « Origine France Garantie »

Fonction Mise en pause du détecteur (10 min)

Pratique et utile en cas de dégagement prévu de fumée (cheminée, vapeurs de cuisine)

Montage mur ou plafond

Pour s'adapter à toutes les contraintes intérieures

Fixation possible « sans vis ni chevilles »

Évitez de percer vos plafonds grâce à l'adhésif double face spécialement conçu pour INSAFE

Utilisation simplifiée

1 bouton unique pour piloter toutes les fonctions (Stop alarme, Test, Pause)

Télécommande : Pilotez votre détecteur à distance !

Pratique pour les personnes à mobilité réduite ou pour les accès difficiles (ex : cage d'escalier, plafond de grande hauteur).

Option télécommande disponible uniquement sur la version INSAFE +

Plus d'informations sur www.insafe.fr



100 fixations adhésives offertes pour toute commande de 100 détecteurs INSAFE.

Mode d'emploi

Cette opération, proposée par la FNSPF et ses partenaires, est strictement réservée aux adhérents. La revente de ces détecteurs proposés à des tarifs négociés, à des personnes non membres de l'union exposerait votre association à une requalification de ses activités en activités commerciales par l'administration fiscale après requalification. Il s'agit en effet d'une opération d'animation de réseau et non d'une opération de réduction commerciale.

ÉTAPE 1

S'identifier auprès de la FNSPF avant le 31 mars 2014 à l'aide du coupon réponse en annexe à renvoyer à l'adresse suivante : communication@pompiers.fr afin de recevoir les outils de communication de l'opération (compter 1 dépliant par adhérent et 1 affiche par CIS, la FNSPF fera de son mieux pour répondre aux demandes, dans le cadre du budget disponible pour l'opération).

ÉTAPE 2

Diffuser l'information auprès de ses amicales et de ses adhérents :

- fourniture d'affiches (ou dépliant) aux amicales en fonction de leurs demandes/du nombre de sapeurs-pompiers dans la caserne concernée. N'oubliez pas d'apposer le tampon de l'union sur chaque dépliant.
- présentation de l'opération sur tous les événements (rencontres, séminaires de formation, événements sportifs..).

Les supports proposés (affiche et dépliant), présentent aux sapeurs-pompiers les détecteurs à un prix majoré d'1€ par rapport à votre prix d'achat, cette différence permettant le reversement à l'ODP. N'hésitez pas à mettre en valeur l'action solidaire en plus de la prévention et de la sécurité mises à l'honneur par cette opération.

ÉTAPE 3

Choisir le ou les détecteurs concernés.

Là encore plusieurs possibilités :

- Interroger d'abord ses amicales afin de faire une commande en fonction des besoins exacts

OU

- faire une estimation et précommander les détecteurs avant de les proposer aux amicales (le chiffre de base pouvant alors se situer entre 20 % et 30 % du nombre d'adhérents). Il faudra dans ce cas gérer un stock et éventuellement refaire des commandes pour ajuster.

Vous trouverez en annexe un bon de commande par fabricant avec un contact permettant de poser vos questions concernant les détecteurs et la commande. Vous recevrez ensuite vos détecteurs à l'adresse indiquée avec la facture correspondante, à régler dans les 60 jours suivant la réception.

NB : la commande est réservée aux unions : ni les amicales, ni les sapeurs-pompiers directement ne peuvent commander des détecteurs à prix préférentiel.

NB : le nombre minimum de détecteurs est différent selon le partenaire : 100 pièces minimum pour CHUBB France et son détecteur Kidde, 50 pièces minimum pour NEXELEC et son détecteur Insafe.

ÉTAPE 4

Envoyer à l'ODP le bon de reversement que vous trouverez en annexe, accompagné du chèque correspondant au nombre total de détecteurs commandés.

NB : pour une meilleure gestion, merci de différencier le reversement spécifique à l'opération et les autres dons à l'ODP.

ÉTAPE 5

Recevoir les détecteurs et les distribuer. Cette distribution peut se faire via les amicales ou lors d'un événement créé pour l'occasion, ce qui permet dans ce cas d'y convier les élus ou la presse locale par exemple.

Cette démarche doit bien entendu s'accompagner de communication tout au long de l'opération. Quelques exemples : article dans la revue d'union / page dans les calendriers / remise officielle des détecteurs avec les élus locaux / proposition d'article à la presse locale / info sur le site internet ou via la newsletter...

Opération 1 sapeur-pompier = 1 détecteur de fumée

Département : _____

Adresse : _____

nom et coordonnées de la personne responsable : _____

Je souhaite participer à l'opération 1 sapeur-pompier = 1 détecteur 2014 et recevoir à l'adresse ci-dessus _____ affiches et _____ dépliants (compter 1 dépliant par adhérent et 1 affiche par CIS, la FNSPF fera de son mieux pour répondre aux demandes, dans le cadre du budget disponible pour l'opération).

Je participe à l'opération pour la première fois

Bon à renvoyer à l'adresse suivante : communication@pompiers.fr

Annexe 2 : courrier type

Exemple de courrier pouvant être envoyé à tous les présidents d'amicale pour les informer de l'opération

Messieurs les présidents d'amicale

L'opération 1 sapeur-pompier = 1 détecteur de fumées est reconduite cette année par la FNSPF et nous avons décidé d'y participer. Notre rôle de prévention et de sensibilisation au risque de l'incendie domestique doit commencer par la communauté sapeur-pompier elle-même, et cela prend une dimension particulière cette année avec l'entrée en vigueur en 2015 de l'obligation d'installation d'au moins un détecteur de fumée dans tous les lieux d'habitation. Nous proposons donc, grâce à différents partenaires, des détecteurs de fumée portant la recommandation sapeurs-pompiers de France pour que chaque sapeur-pompier puisse s'équiper d'un dispositif d'alarme de qualité et à coût limité.

Je sais pouvoir compter sur vous pour relayer cette opération auprès des adhérents de votre amicale. Vous pouvez pour cela distribuer ces dépliants faisant également office de bon de commande à retourner à l'union.

Le président de l'Union départementale

Annexe 3 : article type

Exemple d'article pour la revue d'union

Quand réglementation, prévention et solidarité font bon ménage

Un incendie domestique se déclare toutes les 2 minutes en France et plus de 300 décès par an leurs sont dus. Ces chiffres éloquentes représentent une part importante des interventions effectuées par les sapeurs-pompiers. C'est pourquoi L'union départementale de _____ propose à ses adhérents de s'équiper en détecteurs de fumées, pour se protéger et montrer l'exemple, un an avant l'obligation d'installation d'au moins un détecteur de fumées normalisée dans tout logement instaurée par la loi du 9 mars 2010.

Grâce au partenariat mis en place par la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France et les sociétés CHUBB France et NEXELEC, les sapeurs-pompiers sont sensibilisés au risque d'incendie domestique et ___ détecteurs recommandés par les sapeurs-pompiers de France ont été distribués via les centres de secours du département.

Le volet cohésion de cette opération est également important, puisque pour chaque détecteur vendu, ce sont 2 € qui ont été reversés à l'Œuvre des pupilles, l'un par l'union et l'autre par le fabricant.

Ainsi l'opération 1 sapeur-pompier = 1 détecteur de fumée fait rimer sécurité et solidarité, tout en anticipant une obligation qui entrera en vigueur en mars 2015.



Opération 1 sapeur-pompier = 1 détecteur de fumée

Je soussigné _____

Président de l'union départementale de _____

Atteste avoir vendu _____ détecteurs kidde (CHUBB France) et _____ détecteurs Insafe (NEXELEC) entre le [] [] [] [] [] [] [] [] et le [] [] [] [] [] [] [] []

En conséquence, conformément aux dispositions de l'opération 1 sapeur-pompier = 1 détecteur de fumée, veuillez trouver ci-joint un chèque d'un montant de _____ €

NB : merci de faire un chèque spécifique pour le montant lié à l'opération.

Annexe 5 : Bon de commande CHUBB France

CHUBB France

Mr Abdes GUERMACHE

10 Avenue du Centaure – BP 38408

95800 CERGY-PONTOISE

Tél. : 01 30 17 36 48

Fax : 01 30 17 36 50

Adresse de livraison :

Date du bon de commande	Date de livraison demandée	Demandeur	Personne à contacter	Conditions
				60 jours date de facture

Référence	Description	Quantité	Prix unitaire TTC	Total
29-FR			12 €	
29LD-FR			17 €	
Les prix unitaires TTC sont calculés dans le cadre exclusif de l'opération un sapeur-pompier = un détecteur de la FNSPF. La TVA applicable est de 20 % et sera mentionnée sur la facture. Seules les UDSP & URSP sont habilitées à passer commande. La commande est soumise aux CGV annexées ci-après. NB : minimum de commande 100 exemplaires			Total TTC	

Date : | | | | | | | |

Signature du responsable
et tampon de l'union :

Annexe 6 : Bon de commande NEXELEC

NEXELEC

À l'attention de Mlle Mallaury FEIX

67, Cours Mirabeau

13100 Aix en Provence

Tél. : 06 27 54 25 50

E-mail : contact@nexelec.fr

Adresse de livraison :

Date du bon de commande	Date de livraison demandée	Demandeur	Personne à contacter	Conditions
				60 jours date de facture

Référence	Description	Quantité	Prix unitaire TTC	Total
INSAFE	Détecteur de fumée design		24 €	
INSAFE+	Détecteur de fumée design avec télécommande		34 €	
J'ai commandé 100 détecteurs de fumées, je souhaite recevoir les 100 fixations adhésives offertes <input type="checkbox"/>				
Les prix unitaires TTC sont calculés dans le cadre exclusif de l'opération un sapeur-pompier = un détecteur de la FNSPF. La TVA applicable est de 20 % et sera mentionnée sur la facture. Seules les UDSP & URSP sont habilitées à passer commande. NB : minimum de commande 50 exemplaires. La quantité par référence doit être multiple de 10.			Total TTC	

Date : | | | | | | | |

Signature du responsable
et tampon de l'union :

La FNSPF remercie ses partenaires :  et nexelec

Maison des sapeurs-pompiers

32 rue Bréguet - 75011 Paris

Tél. : 01 49 23 18 18

Fax : 01 49 23 18 19

www.pompiers.fr

